



DÉCISION N° 2024-024

**SIGNATURE DU CONTRAT A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
COMMUNE ET ATELIER TEL DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE
MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Service Urbanisme

Le Maire de Villiers-sur-Orge,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** le Code de la Commande Publique ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société Atelier TEL présente des conditions de services répondant aux obligations réglementaires avec une offre financière cohérente ;**DÉCIDE****Article 1 :****DE CONFIER** la mission d'assistance dans la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, à la société Atelier TEL, 5 rue du Colonel Oudot 75012 PARIS, pour un montant forfaitaire de 17 950€ HT soit 21 540€ TTC.

Cette prestation pourra faire l'objet de dépenses complémentaires dans les conditions tarifaires ci-dessous :

Prix Unitaire	H.T	T.V.A	T.T.C
Dossier d'évaluation environnementale	A définir en fonction du retour de la MRAe		
Réunion supplémentaire (un quart de journée à deux) en visio	300,00 €	60,00 €	360,00 €
Réunion supplémentaire (un quart de journée à deux) en présentiel	600,00 €	120,00 €	720,00 €
Journée supplémentaire Directeur d'études	700,00 €	140,00 €	840,00 €
Journée supplémentaire cheffe de projet	500,00 €	100,00 €	600,00 €

Article 2 :**D'AUTORISER** le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.**Article 3 :****DE PAYER** les dépenses inscrites au budget communal des exercices 2024 et suivants.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 avril 2024.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et à Atelier TEL.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 8 avril 2024

Le Maire



Gilles FRAYSSE